

Actes du colloque national

Quelle gouvernance territoriale pour l'éducation artistique et culturelle ?



Colloque organisé le jeudi 29 mai 2008
au centre de congrès le Manège
à Chambéry,

par le Conseil général de la Savoie,
en collaboration avec l'Observatoire des politiques culturelles,
en partenariat avec la DRAC Rhône-Alpes
et l'Inspection académique de la Savoie,
avec le soutien de l'Association danse et musique en Savoie

Ces actes ont été coordonnés par l'Observatoire des politiques culturelles - 2009

Directrice des études : Cécile Martin

Chargé de mission études et séminaires : Samuel Périgois

Directeur de la publication : Jean-Pierre Saez

SOMMAIRE

Ouverture.....	5
Hervé Gaymard, député, président du conseil général de la Savoie.....	5
Jérôme Bouët, directeur régional des affaires culturelles de Rhône-Alpes.....	6
Cécile Brennan-Sardou, inspectrice d'académie de la Savoie.....	8
Introduction générale.....	9
Jean-Pierre Saez, directeur de l'Observatoire des politiques culturelles.....	9
Art, enfance et territoire : 10 ans d'expérience en Savoie.....	12
Présentation des résultats de l'étude.....	12
Marie-Christine Bordeaux, maître de conférences en sciences de la communication, Université Stendhal - Grenoble.....	12
Points de vue d'acteurs.....	14
Marie-France Lefebvre, conseillère éducation artistique, direction régionale des affaires culturelles de Rhône-Alpes	14
Marie-Françoise Olivier, chargée de mission arts et culture, premier et second degrés, inspection académique de la Savoie.....	14
Table ronde / Débat – Les départements et l'éducation artistique : quelles perspectives ?	16
Introduction et animation de la table ronde par Emmanuel Wallon, professeur de sociologie politique, université Paris 10.....	16
Patrick Mignola, vice-président délégué aux affaires culturelles, conseil général de la Savoie	17
Dominique Puthod, vice-président chargé de la culture et du patrimoine, conseil général de la Haute-Savoie.....	17
Yvan Sytnik, responsable de la mission nationale « Enseignements artistiques et territoires », ministère de la Culture et de la Communication.....	18
Synthèse des débats.....	19
Table ronde / Débat– Quelle gouvernance publique en faveur de l'éducation artistique et culturelle ? Quelle complémentarité, quelle articulation entre Etats et collectivités territoriales ?.....	20
Introduction et animation de la table ronde par François Deschamps, vice-président de Culture et départements, membre du Comité de liaison national des directeurs d'affaires culturelles (Clidac).....	20
Vincent Maestracci, inspecteur général de l'Éducation nationale, chargé des enseignements artistiques et de l'éducation musicale.....	20
Hélène Breton, vice-présidente déléguée à la culture, conseil régional de Midi-Pyrénées...21	21

Yves Fournel, maire-adjoint délégué à l'éducation, ville de Lyon, membre du réseau français de l'association des villes éducatrices.....	21
Michel Tamisier, vice-président chargé de la culture, conseil général du Vaucluse, président de Arts vivants et départements, fédération nationale des structures départementales de développement des arts vivants.....	22
Yves Charpentier, flûtiste, membre de l'ensemble instrumental Le Concert impromptu.....	23
Synthèse des débats.....	23

L'éducation artistique et culturelle comme exigence : le regard de deux grands témoins.....

Jacques Rigaud, conseiller d'État honoraire, ancien président de RTL et auteur du rapport officiel <i>Pour une refondation de la politique culturelle</i>	25
Robin Renucci, comédien, metteur en scène, réalisateur, fondateur - directeur de l'ARIA, pôle d'éducation et de formation par la création théâtrale.....	26
Synthèse des débats.....	26

Synthèse des échanges.....

Jean-Pierre Saez, directeur de l'Observatoire des politiques culturelles.....	28
---	----

Clôture du colloque.....

Patrick Mignola, vice-président délégué aux affaires culturelles, conseil général de la Savoie	30
--	----

Notes.....

31

OUVERTURE



Hervé Gaymard, député, président du conseil général de la Savoie

Monsieur le directeur régional des affaires culturelles,
Mesdames et messieurs les élus,
Monsieur le président, cher Jacques Rigaud,
Mesdames, messieurs, chers amis,

Je suis très heureux d'ouvrir ce colloque sur un sujet qui nous passionne tous, la culture en général et la gouvernance territoriale en particulier. Ce n'est pas un hasard si nous sommes réunis à Chambéry sur ce sujet puisque nous avons essayé, dans notre département, génération après génération, d'inventer, d'imaginer et surtout de « faire » en la matière. Mes premiers mots seront comme une dette de reconnaissance à Jacques Rigaud qui nous fait l'honneur d'être parmi nous aujourd'hui. Nous sommes un certain nombre à avoir tout appris dans *La culture pour vivre* et le titre de ce livre majeur sur les politiques culturelles(1) résume bien les raisons pour lesquelles nous sommes réunis ici. Nous n'avons pas besoin d'être convaincu de l'importance de la culture, dans toutes ses formes, dans notre société. C'est un instrument de liberté, d'estime des autres, d'estime de soi, et, dans la société telle qu'elle est aujourd'hui et telle qu'elle sera demain, cette exigence culturelle comme outil de la liberté est plus importante que jamais. Je ne reviendrai pas sur le fameux décret de 1959 rédigé par André Malraux pour définir les attributions du nouveau ministère des affaires culturelles... Depuis des décennies, nous avons tous voulu faire ce que Jules Ferry avait fait pour l'éducation. Le sujet qui nous réunit aujourd'hui est évidemment au cœur de cette problématique.

Vous êtes ici en Savoie. En tant que président du conseil général, j'ai l'honneur d'ouvrir ce colloque, mais je voudrais immédiatement m'effacer derrière toutes celles et tous ceux qui, depuis des générations, ont essayé de construire quelque chose en la matière dans notre département.

À partir de 1982 et de la décentralisation, nous avons pu et su mettre en œuvre un certain nombre d'actions, mais le mouvement a commencé avant puisque c'est en 1974 que, pour la première fois, nous avons, à l'inspection d'académie, un délégué départemental pour l'enseignement artistique. Je voudrais saluer ici la mémoire de Joseph Fontanet qui était à la fois président du conseil général de ce département et ministre de l'Éducation nationale.

Je voudrais saluer également mes deux prédécesseurs depuis la décentralisation, Michel Barnier et Jean-Pierre Vial. Le conseil général a essayé, avec les associations, les collectivités locales, de construire cette politique pour tous en matière d'éducation musicale et artistique. Tout au long de la journée il y aura beaucoup d'échanges, je n'anticiperai donc pas sur ce qui va être dit. Ce midi, nous vous présenterons un ouvrage merveilleux (2) qui rappelle tout ce qui a été fait et tout ce que nous voulons faire. Je voudrais simplement dire que nous avons essayé, ces dernières années, de donner un nouvel élan à cette éducation artistique, au sens large du terme. Je voudrais particulièrement remercier Patrick Mignola, vice-président du

conseil général chargé de la culture qui a impulsé cette nouvelle politique.

Celle-ci est articulée autour d'un certain nombre de priorités. La première c'est évidemment de donner accès à cet enseignement au plus grand nombre d'élèves. On pourrait se dire qu'avec un peu moins de 8 % en Savoie par rapport aux moins de 2 % que l'on constate au niveau national, nous ne sommes pas si mal lotis... mais ce que nous regardons d'abord ce sont les 92 % qu'il reste à conquérir. Voici le premier axe de cette nouvelle politique que nous avons définie et votée à l'unanimité fin 2007 au conseil général : rendre l'enseignement artistique accessible au plus grand nombre, élargir le public et renouveler l'offre pédagogique.

La seconde priorité, cœur du colloque d'aujourd'hui, est la structuration territoriale de l'offre. La situation que nous avons est le résultat de beaucoup d'initiatives, privées ou publiques, associatives. Dans nos sept territoires de Savoie, la situation n'était pas la même – cela montre d'ailleurs que des initiatives naissent et que l'on ne fait pas les choses partout de la même manière – et il fallait davantage structurer cette offre territoriale. C'est ce que nous avons décidé de faire et je crois que nous sommes sur le bon chemin.

La troisième priorité consiste à traiter le sujet majeur de l'emploi culturel. Chacun sait la difficulté d'organiser concrètement les choses et, dans cette nouvelle politique, nous avons cette volonté très affirmée de développer et de mieux structurer l'emploi culturel. Voilà donc les trois axes sur lesquels nous sommes en état de réflexion et en état d'action puisque ce plan a été voté l'année dernière et nous le mettons en place actuellement.

Avant de terminer ce propos d'accueil, je voudrais remercier un certain nombre d'acteurs qui nous ont accompagné au cours de ces années et qui sont pour beaucoup dans cette réussite collective, même s'il reste encore des marges de progression. Je voudrais évidemment remercier Pierre Fontanel qui est parmi nous, Pierre Boutin qui a animé depuis bien longtemps cette politique départementale, Jean-Pierre Ruffier qui était inspecteur adjoint d'académie jusqu'à récemment et qui s'est particulièrement impliqué sur ces dossiers. Et remercier aussi deux grands messieurs du monde de la culture et de la musique qui nous ont aidés, à des moments décisifs où nous avons eu des démarches pionnières en Savoie : je voudrais avoir un témoignage respectueux et admiratif pour Marcel Landowski et Maurice Fleuret. Ces deux hommes, très différents mais extrêmement engagés, nous ont beaucoup aidés pour construire notre petit bonhomme de chemin.

Merci encore d'avoir accepté cette invitation chambérienne ; beaucoup d'entre vous sont venus de loin, ce qui nous honore, et j'espère que vos attentes ne seront pas déçues par cette rencontre faite d'échanges d'expériences et de passions. Je vous remercie.

Jérôme Bouët, directeur régional des affaires culturelles de Rhône-Alpes

Monsieur le ministre et président du conseil général,
Mesdames et messieurs les élus,
Monsieur le président, cher Jacques Rigaud,
Mesdames, messieurs, chers amis,

Vous êtes nombreux aujourd'hui et c'est une grande satisfaction pour nous. Je crois que les politiques culturelles se réactualisent et se refondent en permanence – j'emprunte ce terme de refondation à Jacques Rigaud – et ce travail se fait toujours en lien étroit avec la société, les professionnels que vous représentez nombreux aujourd'hui.

Je voudrais dire quelques mots du contexte national de cette politique de l'éducation artistique qui vient d'être relancée avec force par les deux ministres, Monsieur Darcos et Madame Albanel, qui ont publié très récemment une circulaire qui nous redonne des objectifs significatifs. C'est une politique assez ancienne qui a été conduite avec beaucoup de volonté par les uns et les autres, et il est nécessaire d'en réactualiser les fondements régulièrement. C'est ce qu'a voulu faire cette circulaire en rappelant d'ailleurs l'objectif de généralisation à tous les élèves ; c'est un objectif majeur qui situe cette politique dans le cadre d'un contact étroit avec les œuvres et les artistes, qui implique les organismes subventionnés du secteur culturel et qui préconise un partenariat étroit entre l'État et les collectivités territoriales. Ici en Rhône-Alpes, je crois que beaucoup a été fait depuis des années. La direction régionale des affaires culturelles s'implique résolument dans cette politique, dans un partenariat très fort avec les rectorats, les inspections d'académie, les instituts universitaires de formation des maîtres, les centres régionaux de documentation pédagogique. Les résultats sont visibles, ils ne sont évidemment pas parfaits mais il y a en tout cas une très forte implication des structures culturelles elles-mêmes, des artistes, et un partenariat qui se développe avec les collectivités territoriales. Nous avons signé récemment un certain nombre de conventions, par exemple avec le département de l'Ain, celui de la Haute-Savoie, la ville de Bourgoin ; d'autres sont en discussion, avec l'Ardèche, la ville de Thonon-les-Bains, le département de la Savoie.

Le contexte savoyard est évidemment extrêmement riche et c'est sûrement ce qui justifie votre présence aujourd'hui et l'initiative qu'a prise le conseil général d'organiser ce colloque. Je crois que, depuis la première charte départementale sur la musique et la danse entre le département, les services de l'État et ce qui s'appelait à l'époque l'ADDIM et jusqu'au schéma départemental de développement des enseignements artistiques qui a été adopté très récemment, un chemin considérable a été parcouru avec des objectifs de généralisation et de qualité que l'État a partagés totalement. On le doit à la volonté politique des élus du conseil général, on le doit beaucoup à l'opérateur, l'Association danse et musique en Savoie, et je salue son directeur Pierre Boutin, son président Jean-Pierre Ruffier. Là aussi les résultats sont importants, mesurables, par le nombre d'actions aidées, la diversité des structures impliquées, le maillage du territoire et l'imbrication très étroite avec l'Éducation nationale.

Beaucoup d'acteurs culturels majeurs de la région Rhône-Alpes et notamment de la Savoie sont très impliqués dans cette politique : je pense à l'orchestre des pays de Savoie, à l'Espace Malraux - scène nationale de Chambéry, au Dôme d'Albertville, à la Facim, aux villes d'art et d'histoire de Chambéry et Albertville. Tout cela montre que beaucoup d'énergie est réunie

pour faire avancer les choses. Nous sommes d'ailleurs, avec le département de la Savoie, en train de préparer une convention tripartite sur l'éducation artistique.

J'espère que cette journée sera pour vous utile et fructueuse. Au-delà des questions de gouvernance que vous allez aborder et qui sont au cœur de nos débats, pensons aux objectifs qui sont à la fois de généraliser l'éducation artistique – la généralisation est un idéal vers lequel il faut tendre – tout en maintenant une très grande exigence de qualité. Je vous souhaite une bonne journée de travail et vous remercie de votre attention.

Cécile Brennan-Sardou, inspectrice d'académie de la Savoie

Monsieur le ministre, président du conseil général,
Mesdames et messieurs,

En tant qu'inspectrice d'académie dans ce département de la Savoie, il me plaît de signaler à votre attention que, certes nous nous interrogeons sur l'éducation artistique et culturelle pour les hommes d'aujourd'hui, mais nous sommes en train de préparer les hommes et les femmes de demain et cette perspective de travail doit fédérer la meilleure énergie.

Je suis arrivée récemment en Savoie et ce qui m'a frappé dans ce département c'est l'extraordinaire synergie qui est développée quel que soit le milieu que nous avons à considérer. L'école en Savoie, qu'il s'agisse de l'école primaire, du collège ou du lycée, est soutenue par des enseignants extrêmement investis. La découverte du milieu de l'entreprise est dynamique à un point rarement égalé puisque tous les collèges du département offrent cette découverte de la culture entrepreneuriale. Dans le domaine sportif, ce département accueille en ce moment les championnats de France d'escalade UNSS, en sport scolaire nous avons des champions du monde de ski de fond à Moûtiers, des championnes du monde de ski de piste à Beaufort, donc des enseignants qui n'hésitent pas, dans le temps de l'école, à investir le meilleur dans leur discipline.

L'éducation artistique et culturelle n'est pas oubliée. Cela vient d'être souligné, il y a fort longtemps que nous sommes à l'œuvre dans ce domaine et ce territoire offre aussi des partenariats, des temps d'échanges rarement trouvés en d'autres territoires. Et nous avons à nous interroger sur ce nouveau concept de gouvernance mais aussi sur des frontières qui deviennent poreuses, qui n'isolent plus le monde de l'école du monde de la société civile.

Si notre école est traversée par ces exigences, elle est également traversée par des exigences d'accueil au-delà de ses seules limites horaires. C'est ainsi que le temps scolaire se dilate, et nous sommes invités par notre ministre et notre président à considérer le temps de l'accompagnement éducatif et donc à ouvrir à des perspectives artistiques, culturelles et sportives, ce temps d'après l'école. Cela était réalisé dans le temps de l'école, mais nous sommes invités maintenant à le réaliser encore plus et c'est pourquoi un débat comme celui d'aujourd'hui a une importance capitale : il s'appuie sur une expérience très forte dans ce département qui saura, je l'espère, retenir votre attention et que j'ai plaisir et fierté à représenter ce matin.

Je vous souhaite de très belles découvertes. Je vous remercie.

INTRODUCTION GENERALE



Jean-Pierre Saez, directeur de l'Observatoire des politiques culturelles

Monsieur le président du conseil général de la Savoie,
Monsieur le directeur régional des affaires culturelles,
Madame l'inspectrice d'académie,
Mesdames et messieurs, chers amis,

Votre participation nombreuse est non seulement le signe du grand intérêt que vous portez à l'éducation artistique et culturelle mais aussi la preuve de la richesse et de la diversité de ses démarches et des expériences menées au niveau des territoires, à travers la France. Je forme le vœu qu'une journée comme celle-ci vous permettra de multiples façons d'en porter témoignage.

L'éducation artistique est assurément une grande ambition mais il faut reconnaître aussi que c'est le résultat d'une longue patience, marquée par d'admirables réussites et également par des pratiques institutionnelles fluctuantes ou des remises en cause. Ce débat est parfois un combat qui met en présence des visions différentes de l'éducation globale. Si l'on considère les choses dans la durée, il est incontestable qu'au fil du temps, nous avons fait sur le sujet beaucoup de progrès. En effet, il faut remonter à la fin des années 1960 pour voir cette notion d'éducation artistique s'introduire dans le débat éducatif de manière décisive. Le fameux colloque d'Amiens tenu en 1968 – « Pour une école nouvelle » – pose en effet les bases d'une réflexion qui a nourri directement ou implicitement toutes les avancées sur l'éducation artistique depuis. Pour un certain nombre de militants de cette cause, cette notion s'est forgée autour de l'idée qu'elle a vocation à participer à la formation globale des individus, à côté et avec l'éducation formelle, et qu'elle constitue un point d'appui pour construire des repères, une autre fenêtre sur le monde. En mettant en contact jeunes et moins jeunes avec les œuvres, avec les artistes, en favorisant le développement de pratiques artistiques en amateur, l'éducation artistique et culturelle participe à cet éveil des sens, à la construction de l'intelligence sensible, en définitive à l'autonomie et à la construction personnelle des individus, tout en contribuant par d'autres voies à leur insertion dans la cité. Nous faisons l'hypothèse que ce bagage, s'il est acquis dès les jeunes années, permet de mieux s'épanouir. Pour cela, bien entendu, il faut pouvoir s'appuyer sur des politiques concertées, des acteurs, des lieux. L'école est à l'évidence le lieu central de conciliation possible entre la formation de l'intelligence rationnelle et celle de l'intelligence sensible parce qu'elle est le lieu de sociabilité, d'éducation, de citoyenneté de tous par excellence.

Où en est-on de la définition de ce concept d'éducation artistique et culturelle ? Comment les dernières mesures avancées le traduisent-elles ? Comment les tiraillements des politiques nationales qu'il faut bien constater dans ce domaine influent-ils sur la construction de démarches locales ? Aujourd'hui, il sera question de la construction d'une politique d'éducation artistique et culturelle à l'échelle territoriale, c'est-à-dire du partage et de l'articulation des responsabilités entre les différents acteurs impliqués. Privilégier ce regard contient une hypothèse forte : celle de la nécessité de concevoir des politiques d'éducation artistique en

donnant toute leur place aux acteurs territoriaux concernés, en reconnaissant le rôle majeur des collectivités territoriales à cet égard, dans une complémentarité bien pensée avec les institutions et les cadres nationaux. Une politique d'éducation artistique ne peut être en effet que le fruit d'une coopération entre de nombreux partenaires. Or, le jeu coopératif qu'elle appelle est complexe et comporte de multiples dimensions. Une dimension interministérielle tout d'abord : à cet égard, on a raison de citer l'Éducation et la Culture qui sont au cœur de cette problématique, mais n'oublions pas non plus le rôle essentiel des ministères de la jeunesse et des sports, de l'agriculture, des affaires sociales. Les évoquer est aussi une manière de rappeler que l'éducation artistique concerne à la fois le temps scolaire et le hors temps scolaire. Cette coopération se décline aussi territorialement, à travers les rectorats, les services académiques, les directions régionales des affaires culturelles et beaucoup d'autres services. De manière de plus en plus décisive, les collectivités territoriales ont également fait de réels efforts ces dernières années en faveur des politiques culturelles et particulièrement en direction de l'éducation artistique, même si ces efforts sont inégaux sur le territoire national. Il est également important de souligner la dimension inter-collectivités inhérente au développement de l'éducation artistique. Elle implique les services de l'État, les régions, les départements, les communes, auxquels il faut ajouter les intercommunalités, car certaines se sont dotées d'une compétence culturelle et mettent parfois en avant l'éducation artistique dans leurs projets. Il faut aussi considérer le niveau des établissements scolaires et des organismes artistiques et culturels entre lesquels se nouent des partenariats, des jumelages qui peuvent être très fructueux.

Dans cette problématique de la gouvernance territoriale, c'est-à-dire de la construction d'un projet partagé, il convient également d'évoquer ceux qui ont en charge la mise en œuvre opérationnelle de l'éducation artistique et culturelle au plus près des élèves : les enseignants, les artistes, les intervenants culturels incarnent cette dimension interprofessionnelle du partenariat. De ce fait, la problématique de l'éducation artistique est aussi porteuse d'une contribution particulière en faveur d'une structuration de l'emploi culturel. Enfin, ce secteur mobilise un jeu complexe d'acteurs et met en relation des mondes sociaux qui sont nourris par des systèmes de valeurs ayant chacun leur logique propre. S'ils veulent travailler ensemble, il leur faut définir les éléments d'une culture commune de l'éducation artistique.

Le point de départ de notre rencontre est, il y a près de deux ans, le lancement d'une étude confiée à l'Observatoire des politiques culturelles et réalisée par Marie-Christine Bordeaux, chercheur en sciences de la communication à l'Université Stendhal. Cette étude (3), dont le projet revient à l'Association danse et musique en Savoie et au conseil général de la Savoie, porte sur un bilan de dix années d'éducation artistique dans ce département. Ce travail a été rendu possible parce qu'il a pu associer, notamment à travers le comité de pilotage, la direction régionale des affaires culturelles et l'inspection académique. Je voudrais les en remercier très sincèrement, en particulier Pierre Boutin, directeur de l'ADMS et son équipe, ainsi que Philippe Veyrinas et l'équipe du Conseil général. Cette étude a aussi permis de nourrir un ouvrage (4) qui cherche à atteindre un public plus large que celui des seuls spécialistes.

Permettez-moi aussi de remercier chaleureusement le conseil général de Savoie d'avoir pris l'initiative de cette journée et d'avoir accepté le principe d'en faire un cadre de réflexion national. J'aimerais remercier aussi tous ceux qui ont activement contribué avec nous à la préparation de cette journée.

L'occasion nous est donnée de réfléchir à l'articulation des politiques territoriales en la matière, au niveau des communes, des départements, des régions, et de se demander comment, en bonne intelligence, des parcours artistiques et culturels cohérents pourraient être proposés – pourquoi pas ? – de la maternelle au lycée.

2008 est l'année du dialogue interculturel en Europe. L'Europe met en avant pour les années futures deux objectifs majeurs sur lesquels elle nous invite à travailler : celui de la construction d'une société de la créativité, et celui de la construction d'une société de la connaissance. Ces deux objectifs sont intimement liés et on peut considérer que l'éducation artistique et culturelle est un merveilleux support pour développer cet esprit de créativité dont nous et nos enfants avons besoin pour nous épanouir et pour trouver notre place dans la société. L'éducation par l'art et la culture n'a pas vocation à être une cerise sur le gâteau, ni à être considérée comme une dépense somptuaire. C'est un investissement dans l'avenir et dans le développement personnel des enfants, des adolescents et – si l'on veut bien élargir nos points de vue – des adultes également.

À quelles conditions est-il possible de mettre en œuvre un développement durable de l'éducation artistique et, peut-être plus encore, à la concevoir comme un élément même du développement durable ? Au-delà des questions de partenariat qui seront évoquées, cette interrogation fondamentale pourrait constituer le fil rouge de notre journée.

Présentation des résultats de l'étude

« Art, enfance et territoire : bilan et prospective de l'action de l'Association danse et musique en Savoie en faveur de l'éducation artistique et culturelle », pilotée par l'Observatoire des politiques culturelles

Marie-Christine Bordeaux, maître de conférences en sciences de la communication, Université Stendhal - Grenoble

L'étude (5) qui résulte d'une commande de l'Association danse et musique en Savoie, avec le soutien du conseil général et des services de l'État, entre dans un cadre global d'études territorialisées sur l'éducation artistique pilotées par l'Observatoire des politiques culturelles. Marie-Christine Bordeaux souligne l'intérêt de réaliser des monographies et des études transversales aussi bien au niveau départemental que sur d'autres niveaux de collectivités, et de mesurer l'engagement croissant des collectivités territoriales dans le domaine de l'éducation artistique. Par ailleurs, il existe peu de travaux scientifiques sur l'éducation artistique et culturelle conduits par des organismes et experts indépendants – alors qu'on note une abondante production institutionnelle et de nombreux récits d'expériences –, ce qui explique en partie sa spécificité au sein des politiques culturelles : perçue comme complexe, elle reste encore aujourd'hui assez mal connue.

L'étude n'est pas à proprement parler un bilan quantitatif sur l'éducation artistique en Savoie mais plutôt une réflexion stratégique à partir de dix ans d'actions coordonnées par l'ADMS (1996-2006), avec une dimension prospective. L'état des lieux réalisé par l'ADMS en matière d'enseignement artistique au niveau départemental – avec le schéma départemental des enseignements artistiques – constitue un élément de contexte non négligeable, qui a influencé l'étude.

Il est utile, vu les confusions qui existent encore sur l'éducation artistique et culturelle, de rappeler quelques précisions terminologiques. Il importe notamment de distinguer : les enseignements artistiques (enseignements obligatoires et optionnels des arts dans les établissements scolaires), les enseignements spécialisés (qui renvoient à une relation didactique dans l'apprentissage artistique et se pratiquent dans des établissements spécialisés tels que les écoles de musique), l'éducation artistique et culturelle (permettant une rencontre directe et sensible avec les œuvres, les artistes, et renvoyant à l'appropriation, à la formation de l'esprit critique et à la réflexivité).

L'étude développe la question de la **gouvernance territoriale de l'éducation artistique et culturelle** en Savoie. Elle décrit un partenariat actif à plusieurs niveaux, lié aux interactions entre des politiques nationales et l'accompagnement de dynamiques locales, et situé au croisement de plusieurs agendas politiques. L'accumulation de procédures contractuelles engendre des effets à la fois positifs et négatifs : levier pour démultiplier le partenariat, mais aussi facteur d'opacité pour les acteurs eux-mêmes. On atteint parfois les limites de la

contractualisation, dont l'intérêt est de construire du sens et de définir une ligne claire d'action commune. L'étude souligne un véritable besoin de simplification dans les procédures contractuelles.

Le développement de l'éducation artistique et culturelle constitue un enjeu relativement ancien en Savoie. Le fait que les services de l'État (Éducation nationale, direction régionale des affaires culturelles, direction départementale de la jeunesse et des sports) soient très impliqués dans le développement culturel local constitue une des spécificités pointées par l'étude. Cette tradition partenariale se lit dans la série de conventions généralistes de développement culturel reconduites de manière régulière entre l'État et le conseil général, et dans des conventions de développement monothématiques appelées « chartes pour le développement de l'expression artistique de l'enfant et du jeune », dont la particularité est d'être signée avec un opérateur culturel (en l'occurrence l'ADMS). Autre élément significatif, une distanciation « sereine » de l'ensemble des acteurs – y compris des administrations publiques – par rapport aux dispositifs nationaux pour l'éducation artistique et culturelle, sans qu'il s'agisse pour autant d'une mise à l'écart de ces cadres. Ces interactions entre une conduite nationale et une construction locale de l'éducation artistique en Savoie amènent à considérer que la Savoie n'est pas un modèle transposable facilement à d'autres départements.

L'étude pointe non seulement l'implication croissante des départements dans l'éducation artistique et culturelle, mais encore le rôle exercé par l'ADMS, qui, en tant que structure distincte des collectivités publiques sur le plan juridique, exerce une forme de médiation entre les partenaires. Au niveau national, le partenariat mené en Savoie permet de décrire comment s'articule un travail mené dans le cadre des schémas départementaux d'éducation artistique et un travail réalisé du côté éducatif, que ce soit en temps scolaire ou dans le temps de loisir. Une vision duelle de l'éducation artistique (fondée uniquement sur les difficultés et les tensions à travailler entre Culture et Éducation) est insuffisante et inadaptée pour décrire les convergences et les tensions qui sont à l'œuvre ; il faut intégrer, pour comprendre ce qui se passe, une vision plurielle. En Savoie, le partenariat s'apparente à une plate-forme politique qui permet de construire les relations avec différents niveaux d'acteurs.

Il existe plusieurs modalités d'appréhension territoriale des pratiques observées en Savoie. Le territoire de l'éducation artistique n'est pas seulement un espace délimité administrativement et un construit politique. C'est également un espace-temps, une politique fondée sur la prise en compte du temps de vie de l'enfant et du jeune. Une des particularités de la politique menée en Savoie est le souci constant de lier temps scolaire et temps non scolaire (6). L'étude souligne donc l'importance de la continuité de l'action publique – distincte de la pérennité des dispositifs – comme moteur du partenariat local en Savoie. Toutefois, cette continuité reste fragile.

À la question des modalités d'engagement des collectivités territoriales, l'étude penche pour des missions transversales : la région pourrait réfléchir à des pôles régionaux pour l'éducation artistique, le département privilégier la solidarité territoriale et la diffusion, et les villes la médiation de proximité...

L'étude souligne, enfin, le besoin d'une véritable réflexion sur les conditions de l'emploi culturel lié au développement de l'éducation artistique. Elle préconise à cet égard le mis-

sionnement d'équipes artistiques, résidentes en Savoie mais également extérieures au département. Observant la très faible présence de représentants d'artistes et de collectifs de production dans les comités de pilotage, Marie-Christine Bordeaux recommande de mieux intégrer l'ensemble des acteurs culturels aux différents niveaux des instances de décision.

Points de vue d'acteurs

Marie-France Lefebvre, conseillère éducation artistique, direction régionale des affaires culturelles de Rhône-Alpes

Marie-France Lefebvre revient sur le bilan de dix ans d'éducation artistique et culturelle en Savoie et note la permanence d'éléments favorables, en particulier une même vision partagée par les principaux acteurs départementaux, à l'inspection académique et au conseil général.

Ces éléments favorisant peuvent être regroupés sous quatre thèmes :

- considérer le jeune et l'enfant dans un continuum sur ses temps de vie, éviter la segmentation entre le temps scolaire et le temps de loisirs, entre l'école, le collège, le lycée ;
- proposer au jeune, au-delà des dispositifs nationaux, un itinéraire de sensibilisation à travers différents projets, à différents niveaux d'implication et dans plusieurs domaines, liant une pratique artistique à une pratique culturelle dans une cohérence globale ;
- avoir fait le choix d'un opérateur, l'ADMS, qui fonctionne en médiateur et en gestionnaire des projets, et assure l'interface entre les collectivités et les services de l'État ;
- construire ces partenariats au niveau territorial, notamment au niveau pertinent des sept bassins de vie, en proposant aux différents acteurs locaux des cadres de coopération. Dans ce processus de sensibilisation culturelle, la Savoie apparaît comme un précurseur.

Plusieurs axes de développement sont actuellement réfléchis :

- la place de l'enseignement spécialisé, le schéma départemental des enseignements artistiques prévoyant une forte implication des écoles de musique et de danse ;
- la diversité des champs artistiques et culturels, en particulier en arts visuels et dans le patrimoine, dans le même processus de projets construits en concertation ;
- l'implication des collectivités locales, qui gèrent la plupart des établissements culturels, aux côtés du département.

Sur quinze années, le travail en Savoie a évolué, comme toute expérimentation. Nous retrouvons les interrogations qui traversent encore aujourd'hui l'éducation artistique.

La généralisation souhaitée ne peut se faire en dupliquant les opérations réussies.

Le projet partenarial, base de l'éducation artistique et culturelle, est antinomique de la reproduction : il suppose écoute, appropriation, accompagnement. La diversité des dispositifs et des projets particuliers nécessite une concertation renforcée et une définition des objectifs et des moyens adéquats au cas par cas. Il importe également que chaque partenaire ait une vision claire de son rôle et du rôle de chacun.

Le partenariat et la contractualisation entre les différents acteurs sont en pleine redéfinition, dans le sens d'une politique partagée et construite de développement de l'éducation artis-

tique au sein de la politique culturelle sur un territoire.

Marie-Françoise Olivier, chargée de mission arts et culture, premier et second degrés, inspection académique de la Savoie

Marie-Françoise Olivier rappelle le besoin, à la fin de l'opération « Les arts et les autres », d'aménager le territoire, en lien avec le conseil général, l'Association danse et musique en Savoie et la direction régionale des affaires culturelles. Ce temps de structuration est passé par l'élaboration d'un plan Art et culture, avec un groupe départemental présidé par l'inspectrice d'académie sur les arts et la culture, et l'implication de différents partenaires.

Il fallait également trouver une réponse à l'émergence du territoire – dont la géographie est particulière entre le pôle central chambérien et un secteur montagneux d'accès plus difficile – et apporter l'offre culturelle à l'ensemble du département. Marie-Françoise Olivier détaille le dispositif « Forum » qui en est à sa troisième année et dont le principe est d'apporter une offre culturelle aux enseignants (premier et second degrés) ; les structures culturelles étaient à l'écoute des demandes des enseignants dans les territoires, et l'enjeu était de construire collectivement un projet Éducation nationale – Culture.

Marie-Françoise Olivier indique que le travail conjoint avec le conseil général est singulier, notamment avec la signature d'une convention en 2007 permettant d'assurer la pérennité des financements au niveau du premier degré.

Enfin, l'une des réflexions actuelles porte sur le souhait de mise en place d'une plate-forme de réflexion dans laquelle les écoles de musique constituent l'élément central, le lieu potentiel autour duquel vont pouvoir tourner les artistes, les intervenants culturels et le travail d'échange avec l'éducation nationale.

TABLE RONDE / DEBAT

LES DEPARTEMENTS ET L'EDUCATION ARTISTIQUE : QUELLES PERSPECTIVES ?

Introduction et animation de la table ronde par Emmanuel Wallon, professeur de sociologie politique, université Paris 10

Emmanuel Wallon rappelle les principaux actes de la décentralisation en matière d'éducation artistique et culturelle, notamment la loi d'août 2004 qui a confié aux conseils généraux ainsi qu'aux conseils régionaux des missions en matière de diagnostic, de prospective et de coordination dans le domaine des enseignements artistiques.

Comme on peut le constater en Savoie sur une dizaine d'années, la liste est longue des protocoles, initiatives, processus d'expérimentation, souvent sanctionnés par des chartes ou des contrats qui, de terrains particuliers comme le chant choral jusqu'à des dispositifs plus généralistes, ont permis à chacun des acteurs publics de s'installer dans son rôle. Cependant, la question de **la pertinence de l'échelon départemental** dans la nouvelle articulation des compétences se pose plus particulièrement aujourd'hui. Dans le domaine musical, cette pertinence a clairement été établie, notamment avec l'exemple des écoles de musique en milieu rural.

Si le département est amené à jouer un rôle éminent, il n'échappe pas à des réflexions ou des remises en cause concernant la répartition et l'articulation des compétences. Dans un climat de faible visibilité à long terme de l'action publique et étant donnés les chantiers engagés et l'instabilité de la réglementation, qu'en est-il des principes qui peuvent éclairer cette gouvernance, si belle sur les intitulés des colloques mais si difficile à mettre en œuvre et à partager lorsqu'il y a pluralité d'acteurs publics ?

Pour aborder la problématique des partenariats, Emmanuel Wallon introduit plusieurs questionnements. D'abord, comment faut-il voir le rôle du département en termes de solidarité avec l'ensemble des collectivités publiques mais aussi d'économie nécessaire de moyens, pour que ce soit essentiellement au service des actions et des élèves que ceux-ci soient concentrés ?

Une seconde question concerne la spécificité et « la qualité des territoires » : dans quelle mesure les expériences peuvent-elles être extensibles, en fonction des particularités qui font que les départements n'ont ni les mêmes moyens ni les mêmes urgences, mais aussi en fonction du principe de libre administration des collectivités territoriales ?

Enfin, l'originalité des disciplines doit également être interrogée, à partir d'expériences locales. Emmanuel Wallon cite notamment la danse, le cinéma, le patrimoine et la photographie et rappelle que beaucoup de nos raisonnements sont encore construits autour de la connaissance que les uns et les autres ont du terrain musical, domaine où l'action est sans doute la plus structurée, où les besoins ont été reconnus de longue date et où le consensus sur la nature d'une responsabilité publique est le mieux partagé.

Patrick Mignola, vice-président délégué aux affaires culturelles, conseil général de la Savoie

Les conseils généraux prennent des initiatives en faveur du développement de la vie culturelle et de l'aménagement du territoire par la culture, en dépit de la non clarification des compétences entre les différents niveaux de collectivités. Patrick Mignola, qui estime que la parole de l'État fait défaut, juge la proposition de répartition des compétences proposée par Marie-Christine Bordeaux intéressante.

Il faut répondre à la volonté de généralisation par le bouillonnement, et non en termes de systématisation, c'est-à-dire pouvoir accompagner le mieux possible le montage de projets d'action culturelle contribuant à l'éducation artistique. En matière de qualité, c'est la réponse par l'excellence qui doit être privilégiée, en termes de formation des enseignants, en soutenant les artistes sur le terrain et les compagnies qu'il faudra sans doute missionner demain.

Deux chantiers principaux doivent être privilégiés :

- L'emploi culturel, puisque rien ne se fait d'artistique sans les artistes.

Patrick Mignola présente une expérience menée en Savoie concernant l'évolution des écoles de musique (avec une logique d'inscription dans les temps scolaire et extrascolaire) et indique que, si l'on veut que les écoles de musique deviennent des pôles de ressources culturelles au sens large, il faut reconnaître que le statut des enseignants en école de musique doit évoluer. L'une des pistes consiste à instaurer un accompagnement financier qui rapproche le statut associatif, hybride, du statut de l'emploi de la fonction publique territoriale. Une autre perspective concerne le missionnement des compagnies sur des conventions triennales, avec la possibilité de missions pouvant être assignées par la collectivité sur des projets d'éducation artistique et d'action culturelle au sens large.

- La structuration territoriale, à laquelle le conseil général doit contribuer en attendant une clarification entre les niveaux de collectivités.

Patrick Mignola précise que le partenariat organisé à l'échelon des départements, doit aussi être organisé sur les terrains, en intégrant la parole de l'Éducation nationale, du monde culturel, des collectivités territoriales et les attentes des artistes. À l'échelon du département, des conseils culturels de territoire rassemblant l'ensemble de ces partenaires ont été mis en place. Patrick Mignola pense que ces conseils peuvent avoir une organisation structurée en EPCC. Le fait de disposer d'une organisation structurée permettrait de faire naître des partenariats laissant libre cours à la créativité artistique.

Dominique Puthod, vice-président chargé de la culture et du patrimoine, conseil général de la Haute-Savoie

Le département de la Haute-Savoie est dans une problématique différente de la Savoie, avec une prise en charge des questions d'éducation artistique plus récente. Si la ville d'Annecy est très engagée et en avance dans le domaine culturel, le diagnostic ne peut être le même au niveau du département. Dominique Puthod revient sur la politique d'éducation artistique mise en place à l'automne 2004, en insistant sur la transversalité de l'ensemble des discipli-

nes culturelles.

À Annecy, les investissements importants dans l'éducation artistique avec des parcours culturels ont lieu dès le milieu des années 1990, avec des objectifs ambitieux ; ils s'appuient sur des structures fortes comme l'école d'art, le musée, la scène nationale, les bibliothèques, Arteppes, la Cité de l'image en mouvement (Citia). Dominique Puthod souligne l'influence de ce parcours dans l'élaboration de la politique mise en œuvre au niveau d'un département de montagne comme la Haute-Savoie, qui compte des équipements sur le bassin annecien, sur Thonon, Annemasse... L'Office départemental d'action culturelle, outil du service culturel financé à 100 % par le département et qui compte des chargés de mission pour les différentes disciplines, constitue la « structure de gouvernance ». Dominique Puthod souligne qu'au démarrage d'une nouvelle politique, il est important qu'elle soit partagée par les partenaires que sont l'Éducation nationale, les collègues...

Si la demande se tourne assez spontanément vers la musique, le souhait est de ne pas sectoriser les interventions. Les dossiers sont expertisés et font l'objet d'une intervention particulière en cas d'insuffisance qualitative. Plusieurs niveaux existent : la possibilité pour un enseignant de porter un simple projet de sensibilisation, l'initiation à une pratique artistique ou à un champ culturel, la rencontre avec l'œuvre et l'intégration d'une pratique. L'idée est d'amener progressivement les enseignants à s'engager dans des projets plus ambitieux que prévu initialement.

L'échelon départemental doit être en capacité de structurer des politiques sans se soucier de l'évolution des politiques nationales, c'est-à-dire s'affranchir de la variabilité et de l'instabilité des dispositifs nationaux. Il ne doit pas y avoir de limitation au niveau des disciplines, et il importe de prendre appui sur les structures culturelles du territoire. Dominique Puthod insiste sur la complexité de la mise en œuvre d'une telle politique, même en y mettant les moyens. Il conclut sur l'importance de la question de la proximité, s'interrogeant sur la capacité de la région à intervenir au niveau des lycées.

Yvan Sytnik, responsable de la mission nationale « Enseignements artistiques et territoires », ministère de la Culture et de la Communication

L'intervention d'Yvan Sytnik s'appuie sur les résultats (7) présentés par la Cellule Conseil, à la fin d'une mission nationale – débutée en 2004 – dénommée « Enseignements artistiques et territoires », portée par le ministère de la Culture et la fédération Arts vivants et départements, qui accompagne et apporte des réponses aux collectivités concernant les schémas départementaux. Y sont abordées les problématiques de l'éducation artistique, de l'emploi culturel, la question de la territorialité et l'état d'avancement des départements sur le plan factuel.

Yvan Sytnik revient sur la généralisation des schémas départementaux de développement des enseignements artistiques, le besoin de pédagogie lié au lent démarrage des choses en 2004. S'ils sont alors souvent perçus comme un cadre rigide, obligatoire, ces outils renvoient en fait à l'expérience des collectivités – départementales, en général – qui avaient pu mettre en place des dispositifs originaux ou s'inscrire dans les dispositifs de l'État. Les 24 schémas, préexistants avant la loi, avaient mis en œuvre des modalités d'organisation, des éléments

de contenus ; la démarche, sans volonté d'uniformisation, s'est voulue une offre de repères possibles pour d'autres collectivités, notamment pour renforcer l'emploi culturel, aider à trouver des solutions solides. Selon Yvan Sytnik, le schéma est un outil à forte plus-value territoriale.

En moins de trois ans, 282 états des lieux ont été réalisés, toutes spécialités confondues, ce qui traduit une forte volonté de l'échelon départemental d'avoir une connaissance fine de l'activité. Les départements se sont emparés de ces outils, là où ils étaient en activité et efficaces. 82 schémas sont rédigés et, au 14 février dernier, 59 schémas étaient votés par les assemblées départementales ; sur ces 59 schémas, 49 contiennent un volet assez approfondi sur l'éducation artistique. L'étude conduite montre que la loi est appliquée et que les départements qui ont engagé des financements, se sont saisis de cet outil.

Synthèse des débats

L'emploi culturel constitue une des problématiques récurrentes des débats. Le cas des du-mistes (8) a été soulevé, certains ont souligné le besoin d'une réflexion sur le rôle du musicien enseignant et sur la formation initiale des professeurs.

Les relations entre politiques de l'État et des collectivités ont aussi été abordées ainsi que l'inégale implication des communes et intercommunalités qui engendre des difficultés dans le financement des politiques culturelles. Par ailleurs, des réponses différentes semblent devoir être privilégiées dans l'aménagement culturel entre espaces urbains et espaces ruraux.

Les implications **des réformes liées au temps scolaire** sont également abordées, notamment avec la césure entre le temps scolaire et le temps périscolaire. Des inquiétudes ont été exprimées concernant le temps consacré aux enseignements et aux pratiques artistiques à l'école, et concernant le risque de renforcement des inégalités au regard du temps libéré et sa destination incertaine. Les collectivités doivent inventer elles-mêmes les modalités à mettre en œuvre, sans oublier de communiquer sur leurs dispositifs. Une « irrigation » des diverses disciplines, en tenant compte des pôles ressources, est nécessaire ; danse, théâtre et autres pratiques artistiques ne doivent pas être oubliés.

TABLE RONDE / DEBAT

QUELLE GOUVERNANCE PUBLIQUE EN FAVEUR DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE ? QUELLE COMPLEMENTARITE, QUELLE ARTICULATION ENTRE ETAT ET COLLECTIVITES TERRITORIALES ?

Introduction et animation de la table ronde par François Deschamps, vice-président de Culture et départements, membre du Comité de liaison national des directeurs d'affaires culturelles (Clidac)

François Deschamps rappelle la mise en œuvre, par les départements, de politiques globales et cohérentes dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle. La diversité des partenariats doit également être soulignée. Des dispositifs nombreux se sont accumulés au fil des ans. La gouvernance de l'éducation artistique et culturelle implique la construction d'une culture commune. La question de l'évaluation mérite d'être abordée : s'agit-il d'une évaluation de l'élève, du projet, du dispositif ou du partenariat ? Comment les partenaires institutionnels, les artistes, les enseignants doivent-ils travailler ensemble ?

François Deschamps revient sur la circulaire du printemps 2008 sur le développement de l'éducation artistique et culturelle (9). Elle insiste sur le rôle essentiel des collectivités territoriales, l'objectif de généralisation de l'éducation artistique et culturelle à tous les élèves, le développement de l'enseignement d'histoire des arts (sanctionné lors du brevet dès 2009) et des pratiques artistiques à l'école et hors de l'école. Certains entrevoient une tendance au renforcement des connaissances sur le temps scolaire alors que le temps des pratiques se réaliserait hors de l'établissement scolaire. Existe-t-il un risque de perturber des dispositifs actuellement en place ? Y a-t-il, pour les acteurs, une hiérarchie des priorités ?

Vincent Maestracci, inspecteur général de l'Éducation nationale, chargé des enseignements artistiques et de l'éducation musicale

Vincent Maestracci précise, dans un premier temps, que l'Inspection générale est organisée en groupes de spécialités et disciplines. Il y a deux ans, le groupe des « enseignements artistiques » a été renommé « enseignements et éducation artistiques » par le ministre, ce qui souligne l'évolution de la situation.

Vincent Maestracci revient ensuite sur la circulaire portant sur le développement de l'éducation artistique et culturelle et rappelle qu'elle est signée par quatre ministres et pas uniquement par l'Éducation nationale. Elle actualise l'engagement de l'État sur un dossier reconnu comme important. Le développement des pratiques artistiques, la rencontre avec les artistes, le renforcement du lien avec les œuvres et la fréquentation des lieux culturels figurent parmi les objectifs.

Les ministres engagent leurs services déconcentrés à conventionner un plan d'action opérationnel au niveau de la région, de l'académie. Des objectifs chiffrés à atteindre sur chacun

des axes ont été transmis aux recteurs. Pour Vincent Maestracci, il existe un certain décalage entre l'ambition affichée et les indicateurs retenus, qui constituent une préoccupation des responsables des politiques publiques. Sur l'enseignement de l'histoire des arts par exemple, les indicateurs donnés aux recteurs portent sur sa place dans les établissements identifiés par le plan Banlieue. Il conclut sur la nécessité de s'interroger sur ce dont on parle lorsque l'on affiche une ambition généreuse d'éducation artistique et culturelle pour tous les élèves.

Hélène Breton, vice-présidente déléguée à la culture, conseil régional de Midi-Pyrénées

Hélène Breton développe, à partir du cas de Midi-Pyrénées, la construction des politiques culturelles au niveau des régions. L'éducation artistique et culturelle est un axe fort dans le cadre de ces politiques régionales : on ne peut concevoir de politique culturelle sans une réflexion profonde sur l'éducation. Pour Hélène Breton, c'est un enjeu de développement personnel, de développement social, de cohésion territoriale ainsi qu'un enjeu culturel important par rapport à la création.

Région relativement rurale, Midi-Pyrénées présente une configuration différente de la région Rhône-Alpes. La problématique de l'éducation artistique y est envisagée de façon large, au niveau des démarches (sensibilisation, médiation, transversalité des disciplines) et au niveau des publics. La mise en œuvre du 1 % artistique est réelle.

La politique menée est adossée à des compétences légales. La loi de 2004 a amené au transfert de plusieurs compétences. Concernant le cycle d'enseignement professionnel initial, selon Hélène Breton, il n'y a pas eu d'anticipation et les régions manifestent leur désaccord avec la façon dont cette nouvelle mission leur est transférée. Le transfert de l'inventaire a, pour sa part, été anticipé en Midi-Pyrénées dans le cadre d'un protocole expérimental de décentralisation culturelle. Hélène Breton souligne l'importance du travail partenarial en amont de tout transfert de l'État, en termes d'efficacité et d'élaboration d'une culture commune. Le transfert de l'inventaire aux régions offre un champ considérable concernant l'éducation artistique et culturelle : à travers le patrimoine, c'est l'histoire, l'architecture, l'environnement qui sont concernés.

Les régions sont résolument dans le champ de la transversalité et du partenariat. Plusieurs initiatives régionales l'illustrent en Midi-Pyrénées : la mise en place de conventions de développement culturel dans le cadre de la politique des contrats de pays qui participe à l'aménagement culturel du territoire ; les appels à projets concernant les lycéens et apprentis, amenant à aider environ 250 projets par an – examinés avec le rectorat notamment – et dont 45 % environ sont des projets culturels (art, culture, spectacle...). Par ailleurs, le partenariat avec les associations départementales ne doit pas être oublié.

Yves Fournel, maire-adjoint délégué à l'éducation, ville de Lyon, membre du réseau français de l'association des villes éducatrices

Yves Fournel revient sur la démarche des villes regroupées autour de la charte des villes éducatrices (10). La politique d'éducation artistique doit être guidée par une conception globale de l'éducation, impliquant une prise en compte de l'enfant dans sa globalité, une prise en compte de tous les temps, de la question de la co-éducation, des différentes ressources (humaines et matérielles). L'éducation artistique et culturelle constitue un axe fondamental si l'on observe les pratiques de ces villes. Lyon s'inscrit également dans ce contexte. Yves Fournel souligne l'importance de définir en premier lieu un projet partagé, et ensuite d'utiliser les outils potentiels qui peuvent se présenter au fil du temps. Avec le foisonnement actuel d'initiatives, il constate que l'éducation artistique et culturelle a, en quelque sorte, beaucoup de chances par rapport à d'autres champs de l'éducation, mais il insiste aussi sur les difficultés d'articulation et de continuité.

Yves Fournel développe ensuite différents dispositifs concernant le temps scolaire (projet « patrimoine et moi » avec le Musée Gadagne et les archives municipales à Lyon ; les « chantiers de la création » ; la chaîne de télévision éducative « Cap canal »...), ainsi que le temps périscolaire (offre des Maisons des jeunes et de la culture notamment), caractérisé aussi par la diversité et le manque d'articulation.

La charte de coopération avec les institutions culturelles a interrogé fortement les liens entre ces institutions et les territoires labellisés « politiques de la ville » et a permis de rassembler les compétences pour ouvrir ces institutions culturelles au-delà de leur champ classique.

Sur la question du pilotage politique, tout le monde parle de partenariat mais, selon Yves Fournel, cela doit commencer par la reconnaissance de la compétence et de la légitimité d'intervention de chaque partenaire. Le temps où les communes avaient un rôle de guichet et de délivrance de subventions est révolu. Il n'y a pas de projet partagé si l'ensemble de la démarche n'est pas partagé, c'est-à-dire la conception, la définition des priorités, des objectifs et des modalités, sans oublier l'évaluation partagée des projets.

Au regard de la discontinuité des politiques et de l'avenir incertain de la pérennité des financements de l'État, Yves Fournel ne souhaite pas que les collectivités se substituent à l'État. La question renvoie aux disparités territoriales et aux limites des capacités financières des collectivités. Yves Fournel souligne alors le besoin de contractualisation sur la durée.

Sur l'accompagnement éducatif, c'est l'implication de l'Éducation nationale en dehors du temps scolaire qui est questionnée. Où se positionne l'éducation artistique entre temps scolaire et temps périscolaire ? Par ailleurs, il existe beaucoup d'initiatives communales et l'État n'intervient pas *dans un désert*. Ceci souligne la nécessité de mieux articuler les initiatives et les niveaux d'interventions pour assurer une lisibilité renforcée du champ pour les familles.

Michel Tamisier, vice-président chargé de la culture, conseil général du Vaucluse, président de Arts vivants et départements, fédération nationale des structures départementales de développement des arts vivants (11)

Michel Tamisier revient sur l'implication des départements, structures anciennes auxquelles l'importance de l'éducation artistique n'a pas échappé. La généralisation de la mise en œuvre des schémas départementaux est effective, comme le souligne l'effort financier consenti par les départements. Le schéma constitue un outil solide, révélant le fort engagement de l'échelon départemental.

Certes, on peut dire que tous les départements n'en sont pas au même point, faire le constat qu'il n'existe pas encore un équilibre satisfaisant des offres, déplorer que la question des transferts de crédits ne soit pas réglée, regretter que le cycle d'enseignement professionnel n'ait pu pour l'instant voir le jour, s'inquiéter de la difficile question des intermittents, on peut aussi être choqué par les baisses de crédits soudaines de l'État affectant les organismes relais et particulièrement les associations départementales, qui ont créé une crise de confiance au-delà d'une situation de fragilité... mais l'échelon départemental a aujourd'hui plus qu'un positionnement ou une lisibilité sur les questions des schémas. Il s'est engagé dans ce processus, intéressant car il apparaît que cette construction est moins une question de modélisation qu'une question de projet, façonné en fonction des spécificités et de l'identité des territoires concernés. Selon Michel Tamisier, le choix de la collectivité départementale pour s'occuper de ces schémas est fondamental, et on peut penser que cette construction va inciter davantage les communautés de communes, les communautés d'agglomérations, les syndicats, à privilégier l'option culturelle. Michel Tamisier rappelle alors le rôle irremplaçable joué par les associations départementales.

Les départements ont besoin d'être accompagnés pour mener à terme le travail sur lequel la loi les a engagés : c'est dans cette perspective que l'Assemblée des départements de France et la fédération Arts vivants et départements ont souhaité établir un partenariat renforcé, concrétisé prochainement par la signature d'une convention.

Yves Charpentier, flûtiste, membre de l'ensemble instrumental Le Concert impromptu

Yves Charpentier présente brièvement Le Concert impromptu, ensemble instrumental permanent et pérenne depuis 1991, et sa présence sur des marchés segmentés. Il note la multiplicité de formes autour du triptyque création-diffusion-formation et souligne l'importance du pilier territorial, *fondateur de notre expérience, de notre identité*. Les expériences sur les territoires ont aussi permis de découvrir des publics.

Yves Charpentier insiste sur la parole de l'artiste – l'artiste-citoyen – aux côtés de la parole de l'État et des collectivités. Puis il aborde le sens artistique du travail, soulignant que les actions dépendent fortement des musiciens, des professeurs, des élèves. L'idée de « rencontre » exprime le besoin de présence, l'idée que les artistes *fassent cela pleinement, parce qu'ils pensent que le fait musical peut se produire à l'école, à l'usine, en prison...* Il est capital, pour les artistes, d'avoir de la volonté, de l'imagination, deux qualités amplement relayées par de nombreux partenaires. Yves Charpentier indique qu'il est généralement plus aisé de

travailler avec les départements dotés d'associations qu'avec ceux qui n'en sont pas dotés, pour des raisons de complexité administrative.

Synthèse des débats

François Deschamps rappelle d'abord que le schéma départemental des enseignements artistiques ne couvre pas l'ensemble de la question de l'éducation artistique et culturelle, en particulier pendant le temps scolaire ; il n'y a pas les volets liés à l'école dans tous les schémas départementaux.

Les débats tournent autour du **rôle de l'État**, de **la question des moyens et des financements**. Le désengagement de l'État sur la culture est souligné par de nombreux intervenants. Faut-il alors envisager de penser les politiques culturelles autrement qu'avec son soutien ? Des attentes ont été exprimées sur les moyens apportés, sur le rôle fédérateur de l'État et d'expertise aux côtés des collectivités, ainsi que dans la péréquation des richesses, étant données les disparités entre collectivités.

L'État s'interroge actuellement sur le rôle stratégique qui doit être le sien par rapport à ses échelons déconcentrés. Vincent Maestracci souligne les éléments de continuité solides, face à la discontinuité précédemment relevée. Il revient par ailleurs sur la thématique de l'accompagnement éducatif, en posant la problématique de l'existence d'une responsabilité éducative et pas seulement une responsabilité d'enseignement. L'enjeu consiste à concilier ce qui participe au droit commun éducatif (*préserver le lien fort entre la formation générale et la question des arts dans le parcours de formation de l'élève*) et ce qui relève des spécificités des secteurs d'action, tout en tenant compte de la réalité du monde et des territoires aujourd'hui (potentiel, appétit de mener des opérations au bénéfice de l'éducation des élèves).

La problématique, concrète, de **l'organisation du temps scolaire**, notamment pour les classes à horaires aménagés, a été soulevée. La distinction entre cadre scolaire et cadre non scolaire et le découpage horaire des différentes composantes de la formation des élèves constituent des contraintes plus qu'elles n'apportent des solutions. La cohérence du parcours de formation de l'élève et la continuité du temps de l'enfant semblent constituer une grille de lecture plus consensuelle et constructive.

Certains intervenants ont souligné **la prépondérance de la musique et de la danse** durant la table ronde et l'absence des autres formes artistiques, avec l'impression que les arts visuels et le cinéma sont à la marge du secteur.

Enfin, une intervention a développé l'idée selon laquelle les industries culturelles se sont emparées de la question de l'éducation artistique, à leur manière. Or, la force des industries culturelles doit être pleinement prise en compte dans les réflexions par rapport aux politiques des collectivités et de l'État.

L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE COMME EXIGENCE : LE REGARD DE DEUX GRANDS TÉMOINS

Jacques Rigaud, conseiller d'État honoraire, ancien président de RTL et auteur du rapport officiel *Pour une refondation de la politique culturelle* (12)

Jacques Rigaud revient sur le contexte de la France d'après-guerre, qu'il met en relation avec son parcours personnel. Il souligne l'importance, à cette époque, de la notion de service public – et son attachement à cette notion – autour de l'idée que l'État allait mener la reconstruction et la modernisation du pays.

Pour lui, les débats et les interventions ont mis en évidence **l'expression d'un besoin d'État**. Jusqu'à la fin des années 1960, villes et départements accomplissaient, pour la plupart, le minimum d'opérations ou de prérogatives culturelles qui leur étaient données. **L'implication des collectivités territoriales**, tous secteurs confondus, constitue un des principaux éléments de la métamorphose du paysage culturel français.

Jacques Rigaud est sceptique sur la capacité actuelle *d'inspiration, d'audace, d'imagination* de l'État, au regard de celle existant il y a trente ou quarante ans dans le domaine culturel. En revanche, ses capacités d'expertise, d'évaluation, de mémoire, sa fonction de péréquation et d'égalisation entre les collectivités, sont importantes. Selon lui, la transversalité souvent évoquée est beaucoup plus facile à vivre au niveau des collectivités locales qu'au niveau de l'État, où la concurrence règne entre les ministères.

La culture électronique contemporaine, avec l'accès possible à des masses de connaissances, constitue un autre changement notable, et qui peut poser plus de problèmes qu'elle n'en règle. Selon Jacques Rigaud, *cette culture de reflet* n'a pas, sur la sensibilité et la mémorisation, les mêmes effets que la participation ou la pratique de la culture vivante. Il insiste sur la dimension vécue, la capacité d'émotion, de mémoire et de partage avec ceux qui sont dans le même lieu. Autrement dit, ce que l'on voit sur les écrans n'a pas les mêmes effets que ce que l'on vit.

Tout en saluant le développement de la culture électronique sans frontière, l'exigence de l'éducation artistique est, selon lui, de pouvoir donner à tous les enfants, le sens de la différence entre cette irremplaçable culture électronique et la culture réelle, qui est la participation à des événements, à des activités, et la pratique. Toutes les formes de participation physique, *sensuelle*, à la culture sont un élément fondamental de notre épanouissement et de notre construction d'être humain. Tout ce qui permet de donner aux enfants le sens et le goût d'une pratique culturelle active, d'une participation à des événements, un rapport direct de fréquentation avec les œuvres, est ce qui leur permet de parvenir à la plénitude de la condition humaine.

Rappelant l'existence, dans la France de son enfance, de classes sociales caractérisées, mais avec un tronc commun de mots, de valeurs, auquel tout le monde participait, Jacques Rigaud aborde **le problème des phénomènes de l'exclusion** – sociale, économique, ethni-

que – qui ont rompu cette unité du patrimoine et des valeurs communes. L'enseignement peut alors apparaître comme quelque chose d'imposé et difficile à aimer. La notion de bien commun est intéressante à mobiliser ici : elle exprime l'idée de responsabilité collective. Enfin, Jacques Rigaud rappelle que l'on n'a pas attendu les lois de 1986 ou 2004 pour s'intéresser à l'éducation artistique.

Robin Renucci, comédien, metteur en scène, réalisateur, fondateur - directeur de l'ARIA, pôle d'éducation et de formation par la création théâtrale

Robin Renucci précise, dans un premier temps, les contours des termes mobilisés. Il définit l'art comme le champ de la création : l'art est un *sentiment vertical d'explosion, d'énergie*. La culture, c'est horizontal : *ce sont des chemins, cela fait se rejoindre et cheminer vers les œuvres*. Il y a parfois confusion, or le sens des mots est important pour qualifier l'éducation artistique et culturelle. L'art est subversif, il transforme le monde et il féconde.

Robin Renucci revient alors sur les grands **mouvements d'éducation populaire**, citant Condorcet, Zola, et aborde les problématiques de l'exclusion et de l'égalité. Chacun doit avoir cet accès à la transformation de soi-même et au choix de son destin, tout au long de sa vie. Il s'agit ici de la construction d'un être humain, chargé de sensibilité, capable de transformer le monde s'il le veut et le peut. Robin Renucci aborde également la période de la Résistance, la reconstruction avec le rôle des instituteurs, puis la politique de Malraux. Selon lui, la priorité accordée à la notion d'excellence a entraîné un phénomène d'exclusion des pratiques en amateur. Ceci peut être relié avec la nécessité actuelle de replacer l'éducation artistique tout au long de la vie de chacun.

Robin Renucci met en exergue les **valeurs humanistes**, constate la décomposition du monde symbolique et l'emprise des processus d'aliénation ; notre temps libre serait devenu le temps « de commerce » de tous ceux qui voulaient s'en saisir. Selon Robin Renucci, tout nous pousse à la confusion entre une œuvre et un produit.

Il s'inquiète également du départ en retraite d'une grande partie des enseignants, remplacés par des jeunes qui n'ont pas forcément le souvenir de la trame historique précédemment rappelée. Il se dit soucieux de la **formation, initiale et continue, proposée aux enseignants** ; il insiste sur la nécessité de la repenser, et sur la mission de transmission, au-delà de celle d'enseigner.

Robin Renucci met en valeur le travail sur l'exercice de nos sensibilités et insiste sur l'opportunité d'initiatives de rencontre (avec les animateurs, les professionnels, les professeurs, et entre publics et œuvres...), de création, pour retrouver la capacité de travailler ensemble, d'expérimenter, autour de l'idée que c'est l'art, en véhiculant la parole, qui permet le plus une mise en mouvement. Il rejette la notion de modélisation tout en insistant sur la reconnaissance du public sur chaque territoire.

Synthèse des débats

Les débats mettent en avant la **diversité des initiatives** sur les territoires et la capacité sociale d'invention. Jacques Rigaud insiste sur la transformation de la société civile, les responsabilités prises par des associations dans les domaines culturel et artistique, les fondations d'entreprises pour le mécénat, et la nécessité de ne pas tout attendre de l'État et des collectivités territoriales.

Marie-Christine Bordeaux estime qu'il y a une attitude de déresponsabilisation qui a pu ressortir de certains échanges : le propos du colloque n'était pas d'interpeller les tutelles, mais de travailler ensemble à une conception territorialisée du partenariat pour l'éducation artistique et culturelle. Elle revient par ailleurs sur la question des amateurs qui ne doit pas être traitée en dehors de celle de l'éducation artistique. L'éducation artistique remet en relation des éléments qui ont été séparés par l'histoire des politiques culturelles et éducatives (l'expérience du spectateur, du pratiquant, du citoyen impliqué).

Jean-Pierre Saez, directeur de l'Observatoire des politiques culturelles

Je voudrais remercier, au nom de l'Observatoire des politiques culturelles, les participants et les intervenants à cette journée, ainsi que le conseil général, l'inspection académique, la direction régionale des affaires culturelles, l'Association musique et danse en Savoie, pour ce compagnonnage et ce dialogue fécond, qui nous ont permis de construire une démarche cohérente en passant d'une étude territoriale à sa restitution et à une mise en perspective des questions qu'elle soulève à travers la tenue de ce colloque. Je veux remercier aussi l'équipe de l'Observatoire – Elisabeth Renau et l'ensemble de mes collègues – qui a travaillé pendant de longs mois autour de ce projet.

Pour conclure cette journée, il faut rappeler d'abord que nous ne partons pas de rien, que nous pouvons nous appuyer sur une histoire de l'éducation et de la culture dans la longue durée, sur de nombreux acquis, des expériences vivantes et innovantes. Il faut prendre en considération l'élargissement des expériences d'éducation artistique, qui se sont construites sur un chemin plus ou moins facile. Mais l'horizon reste ouvert pour des avancées qui voudraient dépasser le cadre de l'expérimentation, tout en évitant la confusion entre enseignement et éducation artistique et culturelle.

Notre colloque s'articulait autour de plusieurs notions : la gouvernance, le champ territorial, l'éducation artistique et culturelle. Il s'agissait au fond de réfléchir à une meilleure promotion de la formation à l'art et à la culture comme principe d'éducation complémentaire à l'éducation formelle qui demeure un impératif de base. Il s'agissait de traduire cette idée à l'échelle de la vie des jeunes – et pas seulement d'eux – sur le terrain, dans les écoles et en dehors des écoles. Pour cela, il est apparu nécessaire d'améliorer la définition de politiques correspondantes et le travail commun qu'elles supposent.

Transversalité, partenariats, complémentarité, articulation : tels sont les maîtres mots du débat d'aujourd'hui. Les problématiques de diversité et de disparité territoriale ont également traversé de nombreuses réflexions.

Un certain nombre de pistes ont été évoquées. L'idée d'organiser des lieux ressources à une échelle territoriale apparaît plus pertinente que jamais même si elle peine à entrer en pratique. Une voie a été dessinée il y a longtemps déjà – dès les années 1980 – par exemple par l'ACMISA (13) en Alsace. Dans un esprit voisin, les pôles nationaux de ressources remplissent une précieuse fonction d'information et de mise en réseau. Mais il y aurait bien d'autres manières de faire, entre collectivités, institutions, acteurs, qui, plutôt que d'appliquer des modèles, inventeraient les outils les mieux adaptés aux contextes locaux. Il s'agit d'inventer des espaces de dialogue, de ressource, de synthèse et de facilitation des projets. Cette idée en rejoint une autre que je voudrais soumettre à la réflexion en marge de notre débat sur l'éducation artistique mais au cœur de notre réflexion sur la territorialisation des politiques publiques : celle de mettre en place des conseils culturels de territoires qui pourraient constituer des instances de médiation entre les décideurs politiques, les institutions et les acteurs.

Dans quel esprit faut-il poursuivre l'action ? Malgré certaines réserves, il faut que nous continuions à dégager les énergies positives, en prenant en compte l'implication et la volonté de tous les acteurs, en travaillant sur toutes les convergences possibles, sur ce qui rassemble, et en œuvrant à la matérialisation de ces principes dans des projets d'éducation artistique et culturelle durables.

Forts de cette volonté, il convient de tenir compte de la diversité de la problématique de l'éducation, d'assumer la diversité artistique et culturelle dans le projet éducatif, de capitaliser les expériences en leur accordant, notamment par un travail d'évaluation approfondi, la reconnaissance qu'elles méritent et en les inscrivant à partir de là dans de nouvelles perspectives.

Si l'on décrypte le sens de bon nombre d'interventions qui ont émaillé cette journée, il faut aussi retenir un appel à associer effectivement tous les acteurs à la réflexion et à l'action, avec une attention toute particulière aux intervenants les plus fragiles et pourtant les plus essentiels de cette affaire, c'est-à-dire les artistes. S'il est vrai que l'on a besoin d'eux, alors il faut être attentif aux conditions mêmes de leur participation à la construction de cet enjeu de civilisation qu'est l'éducation artistique et culturelle.

CLÔTURE DU COLLOQUE



Patrick Mignola, vice-président délégué aux affaires culturelles, conseil général de la Savoie

Je voulais avant tout vous remercier de votre participation, nombreuse et jusqu'au terme de la journée, remercier les intervenants des diverses tables rondes qui ont pu faire échange d'expériences, et remercier tout particulièrement Jacques Rigaud et Robin Renucci d'avoir apporté cette capacité à regarder au-delà des lignes d'horizon.

Nous sommes quelques-uns à devoir réfléchir aux questions de gouvernance ; il est bien que l'on puisse, aux côtés de tous, regarder ce que sont nos besoins, nos expériences, pas pour modéliser et pour imposer des modèles, mais simplement pour ne pas essayer les mêmes plâtres que d'autres ont pu essayer avant nous.

On a beaucoup parlé de l'État comme Jacques Rigaud l'a souligné. Je veux saluer les services déconcentrés de l'État même s'il est un peu inhabituel qu'un représentant de collectivité locale le fasse. Si on a dit souvent que l'on avait besoin d'État, c'est évidemment pour des raisons financières, mais c'est surtout parce que l'on a besoin de ressources humaines et ces ressources existent dans les services déconcentrés : Éducation nationale, Jeunesse et sports, Culture... Et il y a eu, de ce point de vue, une très grande évolution de la part des services de l'État qui travaillent directement et profondément en partenariat. À côté de ces services de l'État, il y a eu une autre grande évolution : celle des services et des élus locaux qui ne sont pas nécessairement formés à l'ensemble des charges, responsabilités, prérogatives que l'État leur a confiées, qui travaillent et qui essaient, par la réflexion, l'échange avec nos concitoyens, de définir des politiques publiques. Les uns ont besoin des autres. L'État a reconnu, par la décentralisation, qu'il avait besoin d'entendre le terrain et que des projets pouvaient se conduire sans être standardisés, que l'on pouvait généraliser sans systématiser. Mais les collectivités locales ont aussi besoin du rôle de péréquation de l'État, quand elles sont petites et dotées de peu de moyens. Elles ont surtout besoin d'un conseil, d'un accompagnement, pour que des projets partagés en matière culturelle nous permettent de bâtir des stratégies au sein desquelles les artistes et les opérateurs pourront se mouvoir et organiser des rencontres.

NOTES

(1) Jacques Rigaud, *La culture pour vivre*, Gallimard, 1975.

(2) *Les arts, les autres, etc. Éducation, culture et territoires en Savoie*, ouvrage collectif, Éditions La Passe du Vent, 2008.

(3) *Art, enfance et territoire : bilan et prospective de l'action de l'Association danse et musique en Savoie en faveur de l'éducation artistique et culturelle*, réalisée par Marie-Christine Bordeaux et pilotée par l'Observatoire des politiques culturelles, 2007.

(4) *Les arts, les autres, etc. Éducation, culture et territoires en Savoie*, ouvrage collectif, Éditions La Passe du Vent, 2008.

(5) L'étude *Art, enfance et territoire : bilan et prospective de l'action de l'Association danse et musique en Savoie en faveur de l'éducation artistique et culturelle* est consultable à l'adresse <http://www.observatoire-culture.net/data/public/pdf353.pdf>. La synthèse de l'étude est consultable à l'adresse <http://www.observatoire-culture.net/data/public/pdf343.pdf>.

(6) L'opération « Les arts et les autres », temps fort durant l'année 2003-2004, s'est voulue un moment de redéfinition de la manière de conduire des projets, et un temps d'expérimentation avec le développement d'initiatives intéressantes non cantonnées à une déclinaison locale de mots d'ordre nationaux : parcours culturels avec projets intergénérationnels, croisements entre domaines culturels, avec le souhait de ne pas cloisonner l'éducation artistique au temps et à l'espace scolaire.

(7) Yvan Sytnik, « Panorama national de l'avancée des schémas départementaux de développement des enseignements artistiques », février 2008.

(8) DUMI : diplôme universitaire de musicien intervenant

(9) Circulaire n°2008-059 du 29 avril 2008 en faveur du développement de l'éducation artistique et culturelle, publiée au Journal officiel du 8 mai 2008.

(10) http://www.bcn.es/edcities/aice/estatiques/frances/sec_educating.html

(11) <http://www.anddmd.com/>

(12) Jacques Rigaud, *Pour une refondation de la politique culturelle. Rapport au ministre de la Culture*, La Documentation française, 1996.

(13) Action culturelle en milieu scolaire d'Alsace.

Ce document a été mis en page par
l'Observatoire des politiques culturelles
1 rue du Vieux Temple
38 000 Grenoble
04 76 44 33 26